



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Caen, le 13 novembre 2017

Le Recteur de l'académie de Caen,
Recteur de la région académique Normandie
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs des établissements
Publics et privés sous contrat

Division des Examens
et Concours

Objet : Certifications en langues vivantes étrangères – Session 2018
Référence : Circulaire n°2011-220 du 27.12.2011

DEC 5

La session 2018 des certifications concerne trois langues :

Allemand, anglais et espagnol

Quelle que soit la langue présentée (allemand, anglais ou espagnol), la certification atteste soit du niveau A2 (utilisateur élémentaire) ou du niveau B1 (utilisateur indépendant) des compétences en langues du CERCL* en fonction des résultats obtenus par les élèves.

Les certifications en langues vivantes étrangères sont proposées aux élèves **volontaires** des établissements publics ou privés sous contrat répondant aux conditions suivantes :

ALLEMAND :

- Élèves de classe de seconde des lycées généraux et technologiques;
- Élèves de **deuxième année** des lycées professionnels;
- Élèves de classe de troisième de langues et cultures européennes d'allemand ou proposés par leurs professeurs ;
- Elèves des établissements du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

ANGLAIS :

- Élèves de classe de seconde des sections européennes d'anglais des lycées généraux et technologiques;
- Élèves des sections européennes d'anglais de **première année** des lycées professionnels.

ESPAGNOL :

- Élèves de classe de seconde des sections européennes d'espagnol des lycées généraux et technologiques;

* L'échelle de compétence langagière du CERCL fait apparaître trois niveaux généraux subdivisés en six niveaux communs, allant du niveau élémentaire A1 au niveau expérimenté C2.

Affaire suivie par
Eloïse PERFEZOU
Téléphone
02 31 30 15 27
Télécopie
02 31 30 15 36
Courriel

dec5-4@ac-caen.fr

168, rue Caponière
BP 46184
14061 Caen Cedex

- Élèves des sections européennes d'espagnol de deuxième année des lycées professionnels.



ATTENTION : Les établissements qui inscrivent des élèves s'engagent à participer aux interrogations et aux corrections.

Elèves en situation de handicap :

2/4

Les élèves en situation de handicap peuvent se présenter aux épreuves de certification. Le professeur de langue devra signaler ces élèves, par voie hiérarchique à dec5-4@ac-caen.fr, le plus tôt possible et au plus tard avant le mercredi 13 décembre 2017, en particulier pour les élèves nécessitant des sujets adaptés. Pour les sujets en braille, il doit être précisé lors de la demande : braille intégral, braille abrégé, avec ou sans support numérique, fichier .txt.. La DEC5 en informera immédiatement la DGESCO en précisant le nombre d'élèves pour lesquels des sujets adaptés (Arial 16, Arial 20 ou en braille) sont nécessaires. Les organismes certificateurs transmettront directement à la DEC5 les sujets en braille.

Dans tous les cas, il convient de se référer à la circulaire n° 2015 -127 du 3 août 2015 parue au BOEN du 27 août 2015 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour ces candidats.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de la certification qui sera organisée dans votre établissement :

- Inscriptions des élèves : du lundi 20 novembre au mercredi 20 décembre 2017, dans les établissements via l'application INSCRINET CL.

Accès Etablissements publics :

<https://webetab.ac-caen.fr/arena>

Accès Etablissements privés sous contrat (accès par clé OTP) :

<https://extranet.ac-caen.fr/arena>

Les candidats doivent être **volontaires et proposés par leur professeur.**

Sauf cas de force majeure, tout élève inscrit est tenu de se présenter aux épreuves et de passer l'ensemble des épreuves.

Un élève ayant passé la certification les années précédentes peut se présenter à une autre certification en langues en 2018, à condition qu'il s'agisse de la langue de sa section.

Un élève inscrit en section européenne anglaise ou espagnole a le droit de s'inscrire à la certification en allemand mais pas l'inverse.

ATTENTION : En cas de double inscription, il convient de créer une seconde fiche candidat dans l'application INSCRINET CL. Cette procédure évite que la première inscription soit écrasée par la deuxième.

Une confirmation d'inscription imprimée par l'établissement à partir de l'application est remise à chaque candidat. Elle comprend la signature de son représentant légal. **Cette confirmation est conservée dans l'établissement pendant un an.**

Les convocations des élèves sont assurées par le chef d'établissement, sous une forme laissée à son initiative.

Dates des épreuves écrites :

ALLEMAND : Mardi 13 mars 2018

ANGLAIS ET ESPAGNOL : Mardi 6 février 2018



Horaires des épreuves écrites :

ALLEMAND : 09h00-12h00 (160 min + 2 pauses)

ANGLAIS : 09h00-11h30 (120 min + pauses)

ESPAGNOL : 09h00-11h45 (140 min + pauses)

Epreuve orale individuelle : entre le **lundi 19 février** et le **vendredi 30 mars 2018**.

Déroulement des épreuves écrites et orales :

3/4

Ces épreuves évaluent la compréhension de l'oral, la compréhension écrite et l'expression écrite. Les dates et horaires sont publiés au **BOEN du 31 août 2017** et chaque établissement doit s'y conformer.

Les épreuves écrites et orales se tiennent dans l'établissement de l'élève, sous la responsabilité du chef d'établissement :

- Les épreuves écrites collectives ont lieu dans des salles équipées d'un ordinateur relié à des enceintes pour les fichiers son MP3. L'encadrement (distribution des sujets et utilisation des supports sonores) et la surveillance sont confiés, dans la mesure du possible, aux professeurs des langues concernées. Il est impératif de vérifier uniquement le fonctionnement du fichier son MP3 quelques jours avant le début des épreuves.

- Pour les épreuves orales, **les interrogateurs sont désignés par le chef d'établissement parmi les enseignants ayant bénéficié d'une formation spécifique**. Il convient de souligner que deux interrogateurs sont nécessaires pour chaque interrogation.

Vous voudrez bien me communiquer les noms des interrogateurs retenus en complétant et renvoyant le tableau **en page 4**.

Deux cas sont possibles : soit, l'établissement dispose d'un nombre suffisant d'enseignants en interne, soit, il met en place un échange avec un établissement proche. En cas de difficultés, vous contacterez le service des examens (02.31.30.15.27).

ANGLAIS : l'épreuve est d'une durée de 15 minutes par **paire de candidats**, sans temps de préparation, devant deux professeurs. Il est impératif que les professeurs interrogateurs-évaluateurs ne soient pas les professeurs des élèves ;

ESPAGNOL : l'épreuve est d'une durée de 12 minutes par élève, avec 12 minutes de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève ;

ALLEMAND : l'épreuve dure 15 minutes par élève, sans temps de préparation, devant deux professeurs. L'un des professeurs mène l'interrogation pendant que le second observe et évalue. Il est impératif que le professeur évaluateur ne soit pas le professeur de l'élève.

Des instructions complémentaires vous seront transmises ultérieurement sur le déroulement des corrections des épreuves.

Pour toute autre information, vous pouvez également consulter les IA-IPR et IEN de langues **(02.31.30.15.35)**

Je vous remercie de votre collaboration.

Pour le Recteur et par délégation,
La Chef de la Division des Examens et Concours,

Marya KHALES

